NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8212020 - Lac Léman

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 12
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 17
6. GESTION DU SITE 18

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR8212020

1.3 Appellation du site

Lac Léman

1.4 Date de compilation

31/01/2006

1.5 Date d'actualisation

22/09/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 12/07/2018

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037345547

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,37563°

Latitude : 46,3561°

2.2 Superficie totale

1376 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
74	Haute-Savoie	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
74013	ANTHY-SUR-LEMAN
74070	CHENS-SUR-LEMAN
74121	EXCENEVEX
74163	MARGENCEL
74180	MESSERY
74263	SCIEZ
74281	THONON-LES-BAINS
74315	YVOIRE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Alpine (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A001	*Gavia stellata*	w	2	8	i	R	M	C	C	C	C
B	A001	*Gavia stellata*	c	1	8	i	R	G	D			
B	A002	*Gavia arctica*	w	5	17	i	R	M	C	C	C	C
B	A002	*Gavia arctica*	c	1	8	i	R	G	D			
B	A004	*Tachybaptus ruficollis*	w	22	48	i	P	G	C	B	C	B
B	A004	*Tachybaptus ruficollis*	r	0	2	p	P	M	D			
B	A004	*Tachybaptus ruficollis*	c	20	70	i	P	G	D			
B	A005	*Podiceps cristatus*	w	4746	9574	i	P	G	A	B	C	B
B	A005	*Podiceps cristatus*	r	0	2	p	P	P	D			

B	A005	*Podiceps cristatus*	c	6000	8000	i	P	G	B	B	C	B
B	A006	*Podiceps grisegena*	w	1	7	i	R	G	C	C	C	C
B	A006	*Podiceps grisegena*	c	0	5	i	R	G	D			
B	A007	*Podiceps auritus*	w	1	3	i	R	G	C	C	C	C
B	A007	*Podiceps auritus*	c	1	3	i	R	G	D			
B	A008	*Podiceps nigricollis*	w	124	387	i	P	G	B	B	C	B
B	A008	*Podiceps nigricollis*	c	200	300	i	P	G	C	B	C	B
B	A017	*Phalacrocorax carbo*	w	119	270	i	P	P	C	B	C	C
B	A021	*Botaurus stellaris*	w	0	1	i	V	G	D			
B	A021	*Botaurus stellaris*	c	0	1	i	V	G	D			
B	A022	*Ixobrychus minutus*	c	0	1	i	V	G	D			
B	A023	*Nycticorax nycticorax*	c	1	6	i	R	G	D			
B	A024	*Ardeola ralloides*	c	0	1	i	R	G	D			
B	A026	*Egretta garzetta*	c	1	10	i	P	G	D			
B	A028	*Ardea cinerea*	w	29	46	i	P	M	C	B	C	B
B	A028	*Ardea cinerea*	r	100	200	p	P	M	C	B	C	B
B	A028	*Ardea cinerea*	c			i	P	G	D			
B	A029	*Ardea purpurea*	c	1	1	i	R	G	D			
B	A030	*Ciconia nigra*	c	0	1	i	R	G	D			
B	A031	*Ciconia ciconia*	c	0	1	i	R	G	D			
B	A036	*Cygnus olor*	w	62	95	i	P	G	C	B	C	B
B	A036	*Cygnus olor*	r	0	2	p	P	P	D			
B	A036	*Cygnus olor*	c	50	100	i	P	G	C	B	C	B

B	A043	*Anser anser*	w	2	16	i	P	G	C	B	C	C
B	A048	*Tadorna tadorna*	w	2	2	i	R	G	C	B	C	C
B	A048	*Tadorna tadorna*	c			i	P	G	D			
B	A052	*Anas crecca*	w	1	26	i	P	G	C	B	C	C
B	A052	*Anas crecca*	c	10	50	i	P	G	D			
B	A053	*Anas platyrhynchos*	w	437	868	i	P	G	C	B	C	C
B	A053	*Anas platyrhynchos*	r	0	2	p	P	P	D			
B	A053	*Anas platyrhynchos*	c	500	1000	i	P	G	D			
B	A054	*Anas acuta*	w	1	1	i	R	G	D			
B	A054	*Anas acuta*	c	0	3	i	R	G	D			
B	A058	*Netta rufina*	w	20	1079	i	P	G	B	A	C	B
B	A058	*Netta rufina*	r	0	2	p	R	G	D			
B	A058	*Netta rufina*	c	100	1000	i	P	G	D			
B	A059	*Aythya ferina*	w	913	2997	i	P	G	B	B	C	B
B	A059	*Aythya ferina*	c	1000	3000	i	P	G	D			
B	A060	*Aythya nyroca*	w	2	4	i	R	G	B	C	C	C
B	A060	*Aythya nyroca*	c	1	3	i	R	G	D			
B	A061	*Aythya fuligula*	w	1347	6816	i	P	G	B	B	C	B
B	A061	*Aythya fuligula*	r	0	2	p	P	G	D			
B	A061	*Aythya fuligula*	c	2000	5000	i	P	G	D			
B	A062	*Aythya marila*	w	3	13	i	R	G	C	B	A	B
B	A062	*Aythya marila*	c	5	50	i	R	G	D			
B	A063	*Somateria mollissima*	w	4	9	i	R	P	C	B	C	C

B	A066	*Melanitta fusca*	w	1	23	i	P	P	C	B	C	C
B	A066	*Melanitta fusca*	c	0	100	i	P	G	D			
B	A067	*Bucephala clangula*	w	115	236	i	P	G	B	B	C	B
B	A067	*Bucephala clangula*	c	100	200	i	P	G	D			
B	A069	*Mergus serrator*	w	2	3	i	R	G	D			
B	A069	*Mergus serrator*	c	1	10	i	R	G	D			
B	A070	*Mergus merganser*	w	177	326	i	P	G	B	C	C	C
B	A070	*Mergus merganser*	r	0	2	p	P	G	C	B	C	C
B	A070	*Mergus merganser*	c	300	400	i	P	G	D			
B	A072	*Pernis apivorus*	c	0	1	i	R	M	D			
B	A073	*Milvus migrans*	r	25	40	p	P	G	C	B	C	B
B	A073	*Milvus migrans*	c			i	P	G	D			
B	A074	*Milvus milvus*	r	1	1	p	R	G	D			
B	A081	*Circus aeruginosus*	c	1	1	i	R	M	D			
B	A082	*Circus cyaneus*	w	1	2	i	R	G	D			
B	A082	*Circus cyaneus*	c	1	2	i	R	G	D			
B	A094	*Pandion haliaetus*	c	0	1	i	R	M	D			
B	A103	*Falco peregrinus*	p	0	2	i	P	M	C	B	C	C
B	A118	*Rallus aquaticus*	r	0	2	p	P	M	D			
B	A119	*Porzana porzana*	c	0	1	i	V	G	D			
B	A123	*Gallinula chloropus*	w	4	9	i	P	P	C	B	C	C
B	A123	*Gallinula chloropus*	r	0	2	p	P	P	D			
B	A123	*Gallinula chloropus*	c			i	P	G	D			

B	A125	*Fulica atra*	w	398	1369	i	P	G	C	B	C	C
B	A125	*Fulica atra*	r	2	5	p	P	G	D			
B	A125	*Fulica atra*	c	1000	2000	i	P	G	D			
B	A131	*Himantopus himantopus*	c	1	6	i	R	G	D			
B	A132	*Recurvirostra avosetta*	c	0	2	i	R	G	D			
B	A136	*Charadrius dubius*	r	0	2	p	R	DD	D			
B	A136	*Charadrius dubius*	c	10	20	i	P	G	D			
B	A137	*Charadrius hiaticula*	c	1	10	i	P	G	D			
B	A138	*Charadrius alexandrinus*	c	1	2	i	R	G	D			
B	A140	*Pluvialis apricaria*	c	0	1	i	R	M	D			
B	A141	*Pluvialis squatarola*	c	1	3	i	R	G	D			
B	A142	*Vanellus vanellus*	c	1	30	i	P	G	D			
B	A144	*Calidris alba*	c	1	10	i	R	G	D			
B	A145	*Calidris minuta*	c	1	10	i	R	G	D			
B	A146	*Calidris temminckii*	c	1	5	i	R	G	D			
B	A147	*Calidris ferruginea*	c	1	3	i	R	G	D			
B	A149	*Calidris alpina*	c	5	15	i	P	G	D			
B	A152	*Lymnocryptes minimus*	c	1	2	i	R	G	D			
B	A153	*Gallinago gallinago*	c	10	20	i	P	G	C	B	C	C
B	A156	*Limosa limosa*	c	1	2	i	R	G	D			
B	A157	*Limosa lapponica*	c	1	2	i	R	G	D			
B	A158	*Numenius phaeopus*	c	1	3	i	R	G	D			
B	A160	*Numenius arquata*	w	1	44	i	P	G	C	B	C	C

B	A160	*Numenius arquata*	c	1	30	i	P	G	D			
B	A161	*Tringa erythropus*	c			i	V	G	D			
B	A162	*Tringa totanus*	c	1	5	i	R	G	D			
B	A164	*Tringa nebularia*	c	5	10	i	P	G	D			
B	A165	*Tringa ochropus*	c	5	10	i	P	G	D			
B	A166	*Tringa glareola*	c	1	20	i	P	G	D			
B	A168	*Actitis hypoleucos*	w	1	4	i	P	M	D			
B	A168	*Actitis hypoleucos*	r	0	2	p	R	G	D			
B	A168	*Actitis hypoleucos*	c	5	10	i	P	G	D			
B	A169	*Arenaria interpres*	w	1	1	i	V	G	D			
B	A169	*Arenaria interpres*	c	0	1	i	V	G	D			
B	A170	*Phalaropus lobatus*	c	0	1	i	R	G	D			
B	A176	*Larus melanocephalus*	w	1	1	i	P	P	D			
B	A176	*Larus melanocephalus*	c	0	3	i	R	G	D			
B	A179	*Larus ridibundus*	w	1190	1190	i	P	P	C	B	C	C
B	A179	*Larus ridibundus*	r	0	2	p	P	P	D			
B	A179	*Larus ridibundus*	c	100	500	i	P	G	D			
B	A182	*Larus canus*	w	37	168	i	P	P	C	B	C	C
B	A182	*Larus canus*	c	30	60	i	P	G	D			
B	A183	*Larus fuscus*	w	1	5	i	R	G	D			
B	A183	*Larus fuscus*	c	1	5	i	R	G	D			
B	A184	*Larus argentatus*	w	1	1	i	P	P	D			
B	A189	*Gelochelidon nilotica*	c	0	1	i	R	G	D			

B	A193	*Sterna hirundo*	c	1	100	i	P	G	D			
B	A194	*Sterna paradisaea*	c	0	1	i	R	G	D			
B	A197	*Chlidonias niger*	c	1	30	i	P	G	D			
B	A229	*Alcedo atthis*	p	3	5	p	P	G	C	B	C	B
B	A236	*Dryocopus martius*	p	0	1	p	R	G	D			
B	A246	*Lullula arborea*	c			i	R	G	D			
B	A338	*Lanius collurio*	r	2	3	p	P	G	D			
B	A391	*Phalacrocorax carbo sinensis*	w	200	300	i	P	G	D			
B	A391	*Phalacrocorax carbo sinensis*	c	1000	3000	i	P	G	D			
B	A399	*Elanus caeruleus*	c			i	R	G	D			
B	A734	*Chlidonias hybrida*	c	1	50	i	P	G	D			
B	A767	*Mergellus albellus*	w	1	1	i	R	G	D			
B	A767	*Mergellus albellus*	c	0	1	i	R	G	D			
B	A773	*Ardea alba*	w	1	1	i	P	M	C	B	C	C
B	A773	*Ardea alba*	c	0	3	i	R	G	D			
B	A855	*Mareca penelope*	w	6	62	i	P	G	C	B	C	C
B	A855	*Mareca penelope*	c	10	30	i	P	G	D			
B	A856	*Spatula querquedula*	c	5	10	i	P	G	D			
B	A857	*Spatula clypeata*	w	3	3	i	R	G	C	B	C	C
B	A857	*Spatula clypeata*	c	1	10	i	R	G	D			
B	A861	*Calidris pugnax*	c	0	10	i	R	G	D			
B	A862	*Hydrocoloeus minutus*	w	0	2	i	R	DD	D			
B	A862	*Hydrocoloeus minutus*	c	1	50	i	P	G	D			

B	A863	*Thalasseus sandvicensis*	c	0	1	i	R	G	D			
B	A885	*Sternula albifrons*	c	0	1	i	R	G	D			
B	A889	*Mareca strepera*	w	21	86	i	P	G	C	B	C	C
B	A889	*Mareca strepera*	c	20	50	i	P	G	D			
B	A894	*Hydroprogne caspia*	c	0	1	i	R	G	D			
B	A604	*Larus michahellis*	w	131	265	i	P	P	C	C	C	C
B	A604	*Larus michahellis*	r	0	2	p	P	P	D			
B	A604	*Larus michahellis*	c	20	50	i	P	G	D			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Buteo buteo*	2	3	p	P						X
B		*Falco tinnunculus*	2	3	p	P						X
B		*Falco subbuteo*	2	3	p	P						X
B		*Accipiter gentilis*	0	1	p	R						X
B		*Accipiter nisus*	2	3	p	P						X

B		*Riparia riparia*	0	2	p	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	76 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	0 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	4 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %
N25 : Prairies et broussailles (en général)	0 %
N26 : Forêts (en général)	10 %

Autres caractéristiques du site

Le site Natura 2000 « Lac Léman » compte quatre secteurs distincts, eux-mêmes composés de plusieurs entités.

A. Secteur de Chens-sur-Léman
Situé sur la commune de Chens-sur-Léman, il s'agit d'un secteur à la fois lacustre et terrestre.

A.1. Roselières et zone lacustre
Entre l'embouchure de l'Hermance et le débarcadère de Tougues, la rive forme une courbe où les roselières lacustres ont longtemps prospéré, un état qui s'est dégradé jusque dans les années 80, au pire moment de l'eutrophisation des eaux du Léman, envahies d'algues enrichies par les phosphates. Elles ont depuis repris modestement leur croissance et on en compte dix, plus ou moins denses le long de cette rive.
Les roselières, milieu naturel de transition entre la rive et le lac, requièrent la présence de rivages peu profonds, à l'abri du vent et des courants trop violents. Les sites favorables à la présence d'une roselière sont peu nombreux et beaucoup ont disparu avec l'urbanisation des rives du Léman.
Les roselières situées dans le fond de la baie constituent une zone refuge pour plusieurs milliers d'oiseaux d'eau durant les mois d'hiver et les hauts fonds sont des zones de nourrissage. Les zones peu profondes dépourvues de roseaux présentent des fonds de cailloutis et galets que fréquentent les poissons.

A.2. Sablonnière
La valeur et la richesse de la Sablonnière et des fragments de pelouses du vallon ont pour origine commune les dépôts localisés de sédiments morainiques glaciaires grossiers dont la perméabilité et le faible pouvoir de rétention de l'eau constituent un facteur d'assèchement du sol. Le décapage ancien des argiles de surface pour l'exploitation de matériaux a créé des zones favorables à une végétation pionnière. La flore qui s'y établit est originale et peu commune, car adaptée à ces conditions extrêmes ; elle contraste avec la flore plus répandue et plus banale sur les terres argileuses environnantes.

A.3. Vallon des Léchères
Ce vallon, encaissé et frais, présente une naturalité intéressante et originale. Laissé à une évolution naturelle avec quasi-absence d'intervention humaine, le ruisseau présente encore un caractère méandreux alors que beaucoup de cours d'eau ont été recalibrés pour optimiser leur débit. La présence de nombreux arbres morts et la disparité des classes d'âges et de strates arborées qui en résulte offrent un potentiel pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de chiroptères et d'insectes. La quiétude du vallon est favorable à l'accueil d'une faune diversifiée. La flore, bien que commune, est typique des sous-bois frais et présente un cortège peu répandu ailleurs sur le site.

A.4. Espace agricole
Le reste de la partie terrestre de ce secteur correspond à un espace agricole allant jusqu'au bord du lac. Cet espace est constitué d'une nature dite « ordinaire » où l'on trouve des prairies permanentes, artificielles et cultures de céréales ainsi que quelques

haies bocagères et boisements. La végétation présente à la fois des éléments prairiaux, de friche aux abords des cultures et de boisement de type feuillus. La mosaïque de milieux qui compose cet espace est recherchée par certaines espèces de chauves-souris, d'oiseaux insectivores ou de rapaces se nourrissant de rongeurs, ainsi que d'amphibiens recherchant les trous d'eau associés aux haies de bocage.

B. Secteur de Messery
Ce secteur, long de 1,5km, ne concerne que la partie lacustre, le fond de baie entre le lieu-dit « Sous Chens » et « La Pointe ».

B.1. Roselières et zone lacustre
Le fond de baie et les roselières constituent une zone refuge pour l'hivernage de milliers d'oiseaux d'eau. Les zones peu profondes dépourvues de roseaux présentent des fonds de cailloutis et galets que fréquentent les poissons.

B.2. Zone à Littorelle
La Littorelle, plante qui s'installe sur les grèves du bord des lacs et étangs, est une espèce protégée en France qui figure sur la liste rouge des plantes menacées. Il s'agit de la seule station connue pour tout le bassin lémanique, ayant disparu dans toutes ses anciennes localités suisses ou françaises.

C. Baie de Coudrée
Ce secteur comprend une importante zone lacustre correspondant à l'ensemble de la baie et diverses entités terrestres.
C.1. Baie # zone lacustre
Largement ouverte sur le Grand Lac, cette zone s'étend sur environ 9 km de rivages de types différents. De la pointe de Rovorée et jusqu'au village d'Excenevex, des berges assez élevées et escarpées dominent des eaux parsemées de nombreux gros blocs erratiques. En contraste, les plages d'Excenevex et de Coudrée s'étalent sur 2 km, précédées de faibles profondeurs sablonneuses. Entre le port de Sciez et Séchex reparaissent les grèves caillouteuses. Trois petites rivières, le Vion, le Foron et le Redon, débouchent dans la baie de la « Grande Conche ». En période hivernale, la baie accueille plusieurs milliers d'oiseaux pour l'hivernage et le nourrissage. Les sables exondés constituent une zone de halte migratoire et de repos particulièrement précieuse puisque ce milieu est unique sur le littoral.

C.2. Domaine de Guidou
Ce site est compris entre une zone de lotissement au nord (domaine de Coudrée) et des parcelles agricoles au sud. Deux rivières traversent le domaine : le Foron à l'est et le Vion à l'Ouest. La richesse de ce site est liée à la pluralité des milieux que l'on y rencontre : pelouses sèches, buxaie, pinède, rivières, milieux humides, pâturages et zone agricole.
Il y a une connexion très forte entre la baie de Coudrée et le domaine de Guidou tout proche. Ainsi les prairies humides de ce secteur servent de zone de gagnage pour les anatidés et les limicoles, ainsi que de zone de quiétude pour ces espèces en cas de dérangement sur la plage.

D. Secteur de Thonon - Domaine de Ripaille
Ancienne résidence des ducs de Savoie, ancienne chartreuse, le site est aujourd'hui largement ouvert au public pour des visites de ses bâtiments historiques, pour des promenades dans les bois et la visite du Mémorial des Justes. Le domaine de Ripaille comprend une forêt séculaire de chênes et de charmes (50 ha), un arboretum (20 ha), des prairies naturelles et des cultures, dont 22 ha de vignes.

Vulnérabilité
: Le dérangement induit par la fréquentation, qu'il soit répété ou ponctuel, représente une menace pour les populations et espèces d'oiseaux présentes en hivernage et en halte migratoire.
Les zones de repos hivernales, comme la baie de Tougues (Chens-sur-Léman) par exemple, constituent des zones privilégiées pour les anatidés (fuligules et nette rousse essentiellement) du fait de perturbations très limitées. L'absence d'aménagements lourds (port, marina
) et le classement en réserve de chasse font du secteur une zone faiblement fréquentée favorable au stationnement journalier des oiseaux. C'est aussi le cas du secteur de Rovorée-Bellevue (Sciez) et de la baie de Messery.
A contrario, les aménagements touristiques de la baie de Coudrée et la multiplicité des activités engendrent des dérangements répétés et cumulés, concentrés au printemps et en été, ayant pour conséquence de faire s'envoler des oiseaux au repos. Après une migration de plusieurs centaines ou milliers de kilomètres, les oiseaux en halte se posent pour se nourrir et reconstituer leurs réserves. Plus la fréquentation est importante et plus le dérangement est préjudiciable aux oiseaux en halte (limicoles, anatidés, laridés et sternidés), s'envolant et se reposant à de multiples reprises pour finalement reprendre leur vol migratoire prématurément.
En ce qui concerne les nicheurs, la notion de dérangement concerne essentiellement les espèces grégaires ou formant des colonies lâches. Dans le cas de la Sterne pierregarin, espèce typiquement coloniale, toute forme de dérangement peut être préjudiciable à la réussite de nidification, raison pour laquelle un périmètre de tranquillité doit être systématiquement adjoint à l'installation d'une plateforme artificielle. Dans le cas des « colonies » de Milan noir occupant des massifs boisés, les campagnes d'abattage de printemps peuvent détruire des nids en cours de construction, voire des #ufs déjà couvés. Une nichée de Milan abandonnée avant la mi-avril sera, en général, suivie d'une autre tentative.

Le zonage et le cadrage des activités de loisirs, en vue d'un partage de l'espace, ainsi que la sensibilisation et la surveillance constituent la meilleure stratégie pour la conservation des sites de repos, de halte migratoire et de nidification.

4.2 Qualité et importance

Le lac Léman dans son ensemble constitue une escale majeure, à l'échelle européenne, pour un grand nombre d'espèces d'oiseaux migrateurs en hivernage ; il est cité comme étant la deuxième zone d'hivernage française après la Camargue.

Ce rôle a d'ailleurs été souligné par la qualification de « site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau » accordée à la rive française du lac Léman au titre de la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides.

Le site est en majorité inclus dans des réserves de chasse et de faune sauvage (ACCA) et de chasse domaniale (AICA), hormis le vallon des Léchères dans le secteur de Chens-sur-Léman, l'ensemble du secteur de Messery et le secteur de Thonon.

A. Secteur de la baie de Chens-sur-Léman
La baie de Chens-sur-Léman est une zone d'hivernage majeure pour les anatidés. Les roselières situées dans le fond de la baie constituent une zone refuge pour plusieurs milliers d'oiseaux d'eau (foulques, fuligules, nettes, grèbes) durant les mois d'hiver. Les hauts fonds entre les pointes d'Hermance et de Tougues sont également des zones de nourrissage pour ces mêmes espèces.
Les populations d'anatidés hivernantes sur le lac Léman utilisent un réseau de zones littorales essentiellement situées dans le « petit Lac ». Les mouvements entre le site de Chens, la Pointe à la Bise, la Rade de Genève, la retenue de Verbois à l'ouest et l'Embouchure de la Versoix-Mies au nord sont quotidiens. Les échanges avec la baie de Coudrée, l'étang de Saint-Disdille sur la Réserve Naturelle Nationale du Delta de la Dranse ainsi que la Réserve des Grangettes à l'extrémité est du lac sont également très réguliers, et tendent à s'accentuer à partir de février lorsque la chasse s'arrête.
Les comptages hivernaux effectués depuis la fin des années 60 ont montré une nette augmentation du nombre de fuligules (milouins et morillons) entre 1983 et 1993. Durant cette période l'effectif total de fuligules mi-janvier a dépassé 9000 individus durant 5 années (1982, 85, 87, 92, 93). Cette augmentation est probablement imputable au phénomène d'eutrophisation des eaux ayant engendré une augmentation de la moule zébrée. Depuis le début des années 2000 les effectifs ont nettement diminué, tout comme la concentration de matière organique dans l'eau, pour ne plus atteindre que 2000 à 5000 individus (à l'exception de l'année 2009 avec près de 8500 individus).
L'effectif de Nette rousse (Netta rufina) et de Fuligule milouinan (Aythya marila) est très oscillant, de quelques dizaines à plus de 1000 pour la première et de quelques individus à quelques dizaines pour le second, et entre 1 et 3 Fuligules nyroca (Aythya nyroca).
Les 5 espèces de Grèbe sont également régulièrement notées avec par ordre d'importance d'effectif le Grèbe huppé (Podiceps cristatus), le Grèbe à cou noir (Podiceps nigricollis), le Grèbe castagneux (Tachybaptus rufficolis), le Grèbe jougris (Podiceps grisegena) et le Grèbe esclavon (Podiceps auritus).
Enfin, la présence du Plongeon arctique (Gavia arctica) et du Plongeon catmarin (Gavia stellata) est régulière, mais ne dépasse que rarement l'unité, tout comme celle du Butor étoilé (Botaurus stellaris).

La baie de Chens joue également un rôle de halte migratoire pour les anatidés avec la présence de la Sarcelle d'été (Anas querquedula), du Harle huppé (Mergus serrator), mais aussi du Grèbe à cou noir dès le mois de juillet durant la dispersion postnuptiale. Les roselières sont utilisées par les sylvidés paludicoles au printemps, Rousserolle effarvate (Acrocephalus scirpaceus), Phragmite des joncs (Acrocephalus schonobaenus) et Bruant des roseaux (Emberiza schoeniclus), ainsi que par les Hirondelles rustiques qui s'y rassemblent en dortoir à partir du mois de juillet avant leur départ en migration.
En période de nidification, les roselières accueillent la Rousserolle turdoïde (Acrocephalus arundinaceus), une des rares colonies de Grèbe huppé du littoral français ainsi que la Rousserolle effarvate et la Nette rousse respectivement « Vulnérable » et « En Danger » sur la Liste Rouge des Oiseaux Nicheurs de Haute-Savoie.
Enfin, le Milan noir est nicheur sur la partie terrestre du périmètre avec au moins 3 couples territoriaux dans le vallon des Léchères et la Pie-Grièche écorcheur était mentionnée sur la Sablonnière en 1990, mais aucune donnée récente ne vient attester sa présence.

B. Secteur de Messery
La petite baie entre La Vorze et La Pointe constitue un site relais en période hivernale entre la baie de Chens-sur-Léman et la baie de Coudrée. 3 espèces y ont été mentionnées avec des effectifs notables, il s'agit de la Foulque macroule (Fulica atra), de la Nette rousse et du Fuligule milouinan.
Le Milan noir est probablement nicheur dans les grands arbres bordant le lac. Ce secteur arboré constitue l'un des derniers corridors forestiers entre le lac et le Bois de Parteyi. Il s'agit d'une zone boisée relais importante dans le cadre de la recolonisation du Pic mar (Dendrocopos medius) dans le sud Léman (nicheur disparu du domaine de Rovorée), cette espèce

effectuant des déplacements n'excédant pas quelques kilomètres et ayant récemment reconquis une partie du bassin genevois.

C. Secteur de la baie de Coudrée (de Rovorée à la pointe des Balises)
En période hivernale, la baie accueille plusieurs milliers de Grèbes huppés, quelques centaines de Grèbes à cou noir ainsi que les Grèbes jougris et esclavon mais dans des proportions nettement inférieures. Les pointes de Rovorée, du Redon et des Balises sont d'excellents points d'observation et de comptage pour les plongeons Gavia sp. dont les 3 espèces européennes sont régulièrement contactées (vues ou entendues) entre octobre et avril.
Le Garrot à #il d'or (Bucephala clangula), ainsi que les Fuligules morillons et milouins sont présents dans le fond de la baie et les anatidés marins comme l'Eider à duvet ou la Macreuse brune sont présents chaque année dans des effectifs variables.
Les sables de Coudrée et d'Excenevex exondés entre mars et mai constituent une zone de halte migratoire et de repos pour les laro-limicoles et les anatidés. Goéland leucophée (Larus michaelli), Goéland cendré (Larus canus), Mouette rieuse (Chroicocephalus ridibundus), Canard colvert (Anas platyrhyncos), Petit gravelot (Charadrius dubius), Chevalier guignette (Actitis hypoleucos) et Courlis cendré (Numenius arquata) sont présents dès le mois de mars.
En avril-mai (migration pré-nuptiale) et août-septembre (migration post-nuptiale), une vingtaine d'espèces de limicoles est mentionnée. Ces espèces cherchent les vasières, étangs et plages de sables pour leurs haltes migratoires. Avocette élégante (Recurvirostra avocetta), Echasse blanche (Himantopus himantopus), Huitrier pie (Haematopus ostralegus) et Courlis corlieu (Numenius phaeopus) s'arrêtent généralement pour des haltes n'excédant que rarement 2 jours, alors que les gravelots Charadrius sp., les bécasseaux Calidris sp. ou les chevaliers Tringa sp. peuvent s'attarder plus longuement pour reconstituer leurs réserves avant de continuer leur route. Les limicoles utilisent le littoral et le domaine de Guidou de façon complémentaire, passant de l'un à l'autre en fonction des dérangements (occasionnés généralement par la fréquentation du littoral de Coudrée).
Les 9 espèces d'ardéidés nichant en France sont annuelles sur le site de la Grande Corne à Guidou. Parmi elles, le Héron pourpré (Ardea purpurea), le Crabier chevelu (Ardeola ralloides), le Blongios nain (Ixobrychus minutus) ou le Butor étoilé (Botaurus stellaris) cherchent plutôt la végétation dense et les roselières, tout comme les discrètes marouettes Porzana sp.
L'espace lacustre est quant à lui occupé par les sternidés et laridés. Sterne pierregarin (Sterna hirundo), Guifette noire (Chlidonia niger) et Mouette pygmée (Larus minutus) peuvent s'y arrêter en grand nombre en avril-mai, parfois accompagnées de rares Sternes caugek (Sterna sandvicensis) ou caspienne (Hydropogne caspia).

Sur les parties terrestres de Guidou et Rovorée, le Milan noir (Milvus migrans), la Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio) et le Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis) sont présents en période de nidification.
2 espèces sont considérées comme « En Danger » sur la Liste Rouge des Oiseaux Nicheurs de Haute-Savoie, il s'agit de l'Hypolaïs polyglotte (Hypolais polyglotta) et de la Nette rousse (Netta rufina). 4 espèces sont « Vulnérable » : la Rousserole effarvate (Acrocephalus scirpaceus), le Bruant des roseaux, la Gallinule poule-d'eau (Gallinula chloropus) et le Râle d'eau (Rallus aquaticus). Le Gobemouche gris (Muscicapa striata) est « Vulnérable » au niveau national.
Le Léman dans son ensemble revêt une importance capitale pour la population alpine de Harle bièvre (Mergus merganser). Cet anatidé, bien que commun en Haute-Savoie, est un nicheur rare à l'échelle du territoire national. La population nicheuse française de cette espèce se concentre dans une étroite frange Est (Haute-Savoie, Franche-Comté, Alsace). En août 2008, une « nurserie » comptant au moins 118 jeunes de l'année occupait l'espace lacustre devant la Châtaignière. Il s'agit probablement d'un rassemblement de familles pouvant venir de plusieurs kilomètres (Messery, Yvoire, Baie de Coudrée). Le secteur Ouest de la baie, entre Rovorée et Excenevex, constitue une zone de rassemblement post-nuptial avec des effectifs de 150 à 250 individus.

D. Secteur de Thonon - Domaine de Ripaille
La forêt de Ripaille accueille une des plus belles colonies de nidification du Milan noir de la rive française, avec une vingtaine de couples. L'installation récente d'au moins un couple de Milan royal a probablement pour origine la bonne santé des populations suisses. Cette récente acquisition de l'avifaune nicheuse de Haute-Savoie est d'excellente augure, compte tenu du statut de conservation défavorable de l'espèce à l'échelle nationale (vulnérable) et régionale (en danger critique).
Le Gobemouche gris (Muscicapa striata) est bien représenté avec un minimum de 6 territoires en 2011.
Les oiseaux d'eau sont moins abondants dans ce secteur du lac du fait de l'étroitesse de la benne lacustre. Cependant, les Grèbes huppé, à cou noir et esclavon ainsi que le Plongeon arctique y sont présents en période hivernale.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]

H	G01.01	Sports nautiques		B
L	A02.01	Intensification agricole		B
L	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
L	D02	Réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergie		B
L	D03	Voies de navigation, ports et constructions maritimes		B
L	E01.01	Urbanisation continue		I
L	K01.01	Erosion		B
M	D01	Routes, sentiers et voies ferrées		B
M	E01	Zones urbanisées, habitations		O
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		B
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B
M	J02.02	Extraction de sédiments (vase,)		O
M	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		O
M	K03.01	Compétition (faune)		I
M	K03.01	Compétition (faune)		B
M	K04.05	Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)		I
M	K04.05	Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)		B

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	11 %
Propriété d'une association, groupement ou société	1 %
Etablissement public	9 %
Domaine communal	3 %
Domaine départemental	1 %
Domaine public fluvial	75 %

4.5 Documentation

1. Document d'objectifs Natura 2000 - Site FR-8212020 « Lac Léman » # Réalisé par ASTERS, LPO de Haute-Savoie et FRAPNA # Maîtrise d'ouvrage : SYMASOL (Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique) # Diagnostic, enjeux et objectifs - Tome 1 : Document opérationnel # 2012 - Validé le 10 février 2012 - 153 pages (4,6 MO).

2. Document d'objectifs Natura 2000 - Site FR-8212020 « Lac Léman » # Réalisé par ASTERS, LPO de Haute-Savoie et FRAPNA # Maîtrise d'ouvrage : SYMASOL (Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique) # Diagnostic, enjeux et objectifs - Tome 2 : Documents techniques (cartographies et fiches espèces) # 2012 # Validé le 10 février 2012 - 129 pages (15,4 MO).

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	5 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	2 %
32	Site classé selon la loi de 1930	10 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	COUDREE	*	5%
31	Château de Coudrée à Sciez (Site inscrit)	*	2%
32	Domaine de Ripaille (Site classé)	*	10%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

Objectifs et principes de gestion (à préciser avec les acteurs locaux) :

Un enjeu majeur réside dans la recherche d'une conciliation harmonieuse entre les diverses activités professionnelles et de loisirs d'une part, et la conservation des populations d'oiseaux d'autre part.
Sur certains secteurs, il conviendrait d'envisager la réalisation de travaux d'aménagement destinés à améliorer les potentialités d'accueil du site lors des migrations et des stationnements hivernaux, ainsi qu'en période de nidification.
Le domaine de Guidou bénéficie d'ores et déjà d'un plan de gestion qui préfigure ce que pourrait être le document d'objectifs : il préconise l'aménagement et l'entretien des différents milieux naturels répertoriés, et vise à la mise en place d'un suivi scientifique rigoureux.

Un projet de remise en état de la plage de Coudrée, comprenant la recréation d'une roselière lacustre, est par ailleurs à l'étude : il rendrait possible le retour du Blongios nain, dont les populations connaissent un fort déclin au niveau européen.

Instruments contractuels, réglementaires et financiers à envisager :

- Acquisition de terrains par le Conservatoire du littoral
- Gestion contractuelle : convention de gestion

- Contrats Natura 2000
- Poursuite de l'application du plan de gestion existant sur le domaine de Guidou : aménagement et entretien de différents milieux, suivis scientifiques.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :	Domaine de Guidou (Terrains du CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres) : gestion confiée à l'Association de gestion du domaine de Guidou.
Adresse :	
Courriel :	
Organisation :	SYMASOL (Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique)
Adresse :	10 Chemin des Mouilles - ZAI la Tuilerie 74550 Perrignier
Courriel :	sahuc.symasol@orange.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui — Nom : Document d'objectif du site FR8212020
Lien : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0548975/2012-document-d-objectifs-natura-2000-lac-leman-fr8212020

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectifs a été validé le 10 février 2012.

Les principaux objectifs définis par ce document et mesures envisagées sont les suivants :

A. Enjeux de conservation du patrimoine

A.1. Préserver les populations des oiseaux nicheurs et hivernants

- Aménager des zones favorables à la nidification de la Sterne pierregarin
- Restauration et gestion des roselières
- Création d'îlots de sénescence et maintien des vieux arbres, arbres morts, arbres à cavités

- Mise en défens des sites sensibles (réglementation et équipements)
- Création d'un réseau bocager par réhabilitation ou entretien de haies et d'arbres isolés

A.2. Rechercher le bon état de conservation des habitats et des espèces associées

a) Préserver les zones humides et lacustres et espèces associées

- MAEt gestion de zones humides
- Entretien des canaux et fossés dans les zones humides
- Renaturation du littoral en fonction des opportunités
- Création d'un réseau bocager par réhabilitation ou entretien de haies et d'arbres isolés

b) Préserver les milieux secs et espèces associées
- MAEt gestion des milieux secs
- MAEt Milieu agricole et zones périphériques
- Création d'un réseau bocager par réhabilitation ou entretien de haies et d'arbres isolés.

c) Préserver les milieux forestiers et espèces associées
- Création d'îlots de sénescence et maintien des vieux arbres, arbres morts, arbres à cavités

- Création ou entretien de mares forestières *

B. Enjeux de connaissance

- Suivre les actions de gestion d'habitats et d'espèces spécifiques
- Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire présentes
- Développer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire potentielles.
- Préciser la répartition du Pic mar ainsi que son écologie sur le site.
- Suivre la reproduction de la Sterne pierregarin

C. Enjeux de sensibilisation et d'animation

- Informer et sensibiliser tous les publics
- Informer et sensibiliser les professionnels et usagers
- Informer et sensibiliser les pratiquants de loisirs et sports de nature
- Informer et sensibiliser les élus et les habitants
- Assurer le lien avec le site Ramsar
- Garantir la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les différents projets d'aménagement et documents d'urbanisme